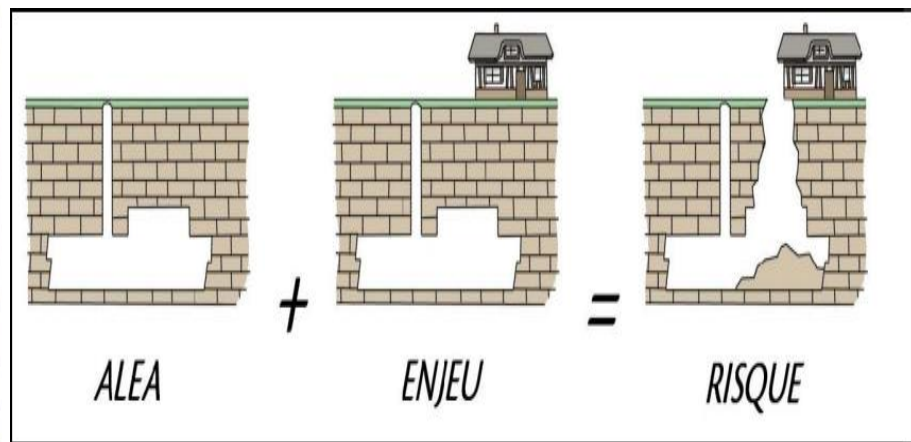




La mise à jour des recensements communaux des indices de cavités souterraines

Réunion publique du 2 octobre 2024
à Sainte-Adresse – Espace Sarah Bernhardt

Au début des années 2000, la prise en compte du risque lié aux cavités souterraines dans l'urbanisme communal devient une obligation (Article L563-6 du CE)



La gestion du risque dans les documents d'urbanisme repose sur trois principes fondamentaux listés à l'article L.110-1 du code de l'environnement (CE).

- 1) Le principe de précaution
- 2) Le principe d'action préventive et de correction
- 3) Le principe de participation

Pour les cavités, ce principe de participation repose sur une obligation de tout un chacun de révéler l'existence de toute cavité souterraine connue (article L563-6-II du CE)

Avec la Loi Bachelot du 30 juillet 2003 relative à la gestion des risques naturels (reprise dans le Code de l'environnement en 2007), l'établissement d'un « inventaire des cavités souterraines » est devenu une **obligation** pour les communes concernées par l'existence d'une cavité souterraine ou d'une marnière et de celles où il existe une présomption réelle et sérieuse de l'existence d'une telle cavité

Article L563-6

Créé par Loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 - art. 43 () JORF 31 juillet 2003

*1. - Les communes ou leurs **groupements compétents en matière de documents d'urbanisme** élaborent, en tant que de besoin, des cartes délimitant les sites où sont situées des cavités souterraines et des marnières susceptibles de provoquer l'effondrement du sol.*

En Seine-Maritime ces recensements (= inventaire des connaissances ou des phénomènes) ont été dénommés « RICS »

Par extension :

ICS = Indice de Cavité Souterraine

PICS = Plan des Indices de Cavité Souterraine

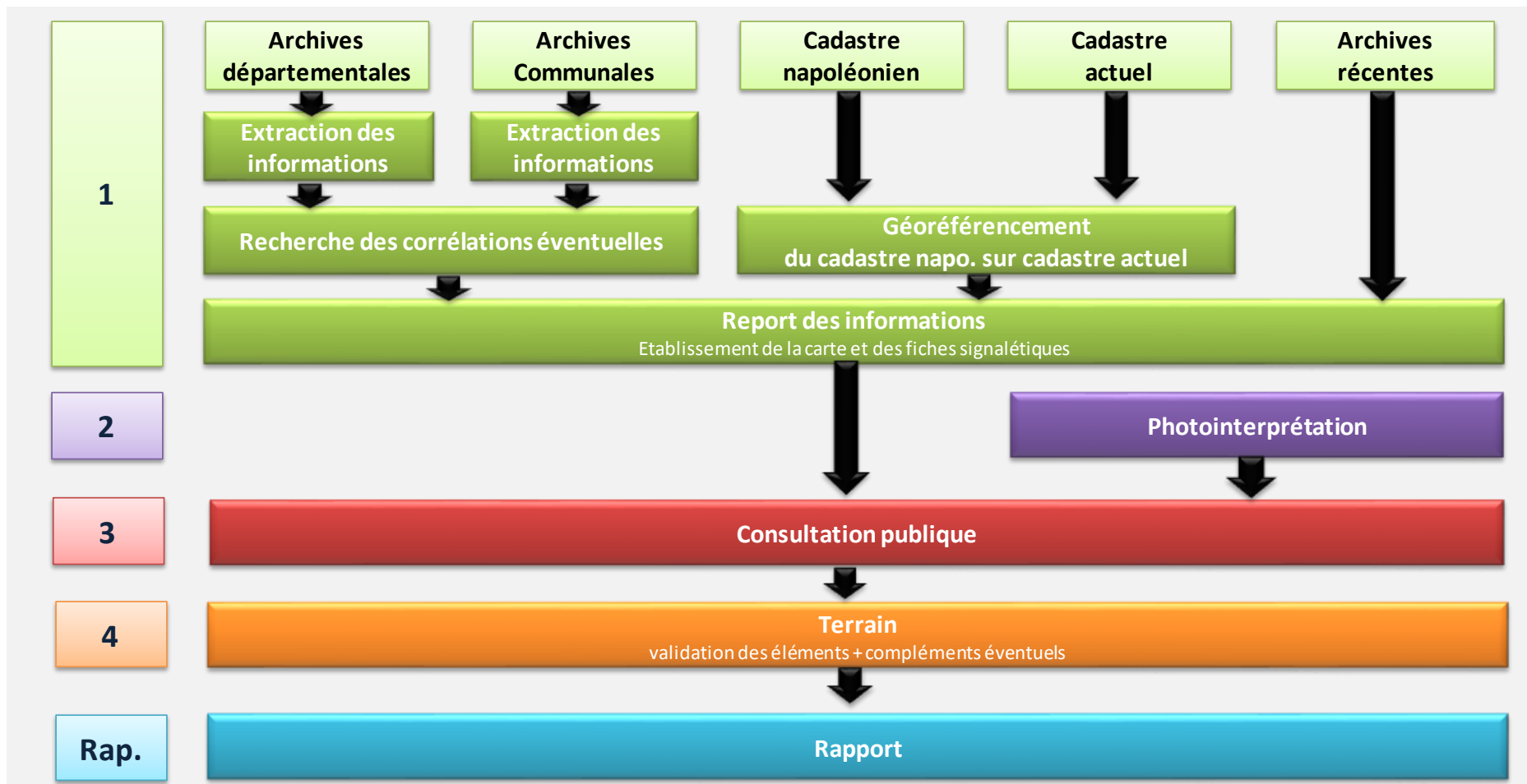
Objectif de la mission confiée à explor-e

« En amont du PLUi, réduire les écarts de connaissance afin de rendre le RICS le plus exhaustif et le plus homogène possible à l'échelle du territoire de la Communauté Urbaine »

L'harmonisation du niveau de connaissance à l'échelle de l'intercommunalité constituant une attente des services de l'Etat

Opération réalisée sur la base du cahier des charges validé en Seine-Maritime dans sa version la plus récente (DDTM 2008)

« Cahier des charges de 2008 » : dans les grandes lignes

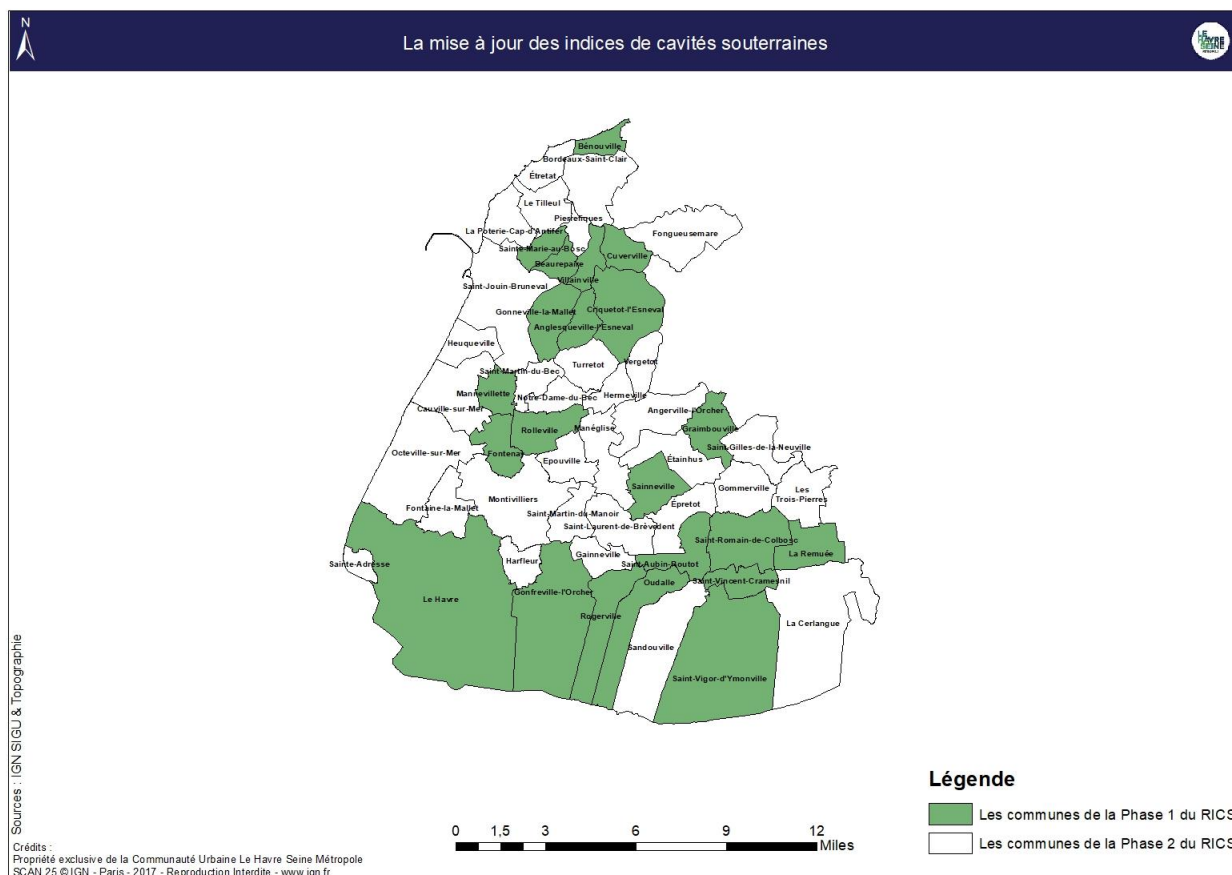


Dans les faits : l'organisation de la mise à jour des 54 recensements : un vaste chantier

Phase 1 : recensements communaux à établir ou nécessitant une actualisation détaillée : **22 communes (+1)**,

Phase 2 : recensements récents nécessitant une homogénéisation et la complétude : **32 communes (-1)**.

Fin 2024 : explor-e transmettra les données cartographiques qui seront intégrées sur Arcopole.



L'organisation de la mise à jour des 54 recensements : un vaste chantier

La ville de Saint-Adresse disposait initialement d'un recensement de 2006 donc plus ancien que le cahier des charges de 2008 et a donc nécessité une actualisation détaillée.

- *Vérification de l'exhaustivité de l'exploitation des archives départementales anciennes ;*
- *Vérification du report cartographique ;*
- *Intégration des compléments si nécessaire ;*
- *Vérification des éléments photographies aériennes ;*
- *Vérification de la cohérence des données et des adaptations éventuelles non justifiées ;*
- *Intégration des études réalisées postérieurement au RICS initial ;*
- *Vérification et report des informations sous SIG*

Au niveau de votre territoire, la version définitive du rapport d'explor-e comprendra :

- 1. Un rapport de présentation général composé pour partie de chapitres et illustrations « génériques »*
- 2. Un tableau récapitulatif (principalement à destination des services d'urbanisme*
- 3. Des fiches de renseignements (1 par indice)*
- 4. Une carte des indices et périmètres associés : le PICS*

Il est indispensable d'utiliser fiches + carte

Préalable :

« une fiche de renseignements c'est un peu comme un Cerfa, si les cases sont vides c'est qu'il n'y a aucune information à présenter sur le thème »

Sur les fiches explor-e les informations à lire apparaissent en marron

***Conformément aux prescriptions de l' Etat dans le département,
un indice peut être représenté par***

- ✓ *Un point = indice ponctuel = indice localisé*
- ✓ *Une zone = aire limitée = « zone de présomption »*
- ✓ *Une ligne = linéaire = indice caractériser par une distance*
- ✓ *Une parcelle = indice parcellaire = indice non localisé*

Indice parcellaire = « parcelle napoléonienne » = parcelle identifiée sur le cadastre usité au XIX° et début XX° sur laquelle nous disposons d'informations relative à l'ouverture de carrière sans toutefois être en mesure de la (ou les) localiser

Les périmètres de sécurité sont établis en périphérie des indices selon les prérogatives de la doctrine départementale (pas d'adaptation possible par le bureau d'étude ou la collectivité)...

- ✓ ***Marnière : 60m***
- ✓ ***Indice indéterminé : 60m (si c'est indéterminé ce peut être une marnière)***
- ✓ ***Cailloutières : 15m... (depuis le 28/02/2020) + spécifications particulières pour les indices parcellaires en relation avec la construction et l'entretien des routes***
- ✓ ***Argilières / Sablières souterraines : 35m***
- ✓ ***Indices karstiques (bétoires) : 35m (ou moins)***
- ✓ ***Puits, puits d'infiltration et ouvrages militaires : au cas par cas ;***
- ✓ ***Exploitations à ciel ouvert : pas de périmètre (si certain de l'absence de zone remblayée)***

Exemple de documents

Un fiche individuelle d'indice documentée

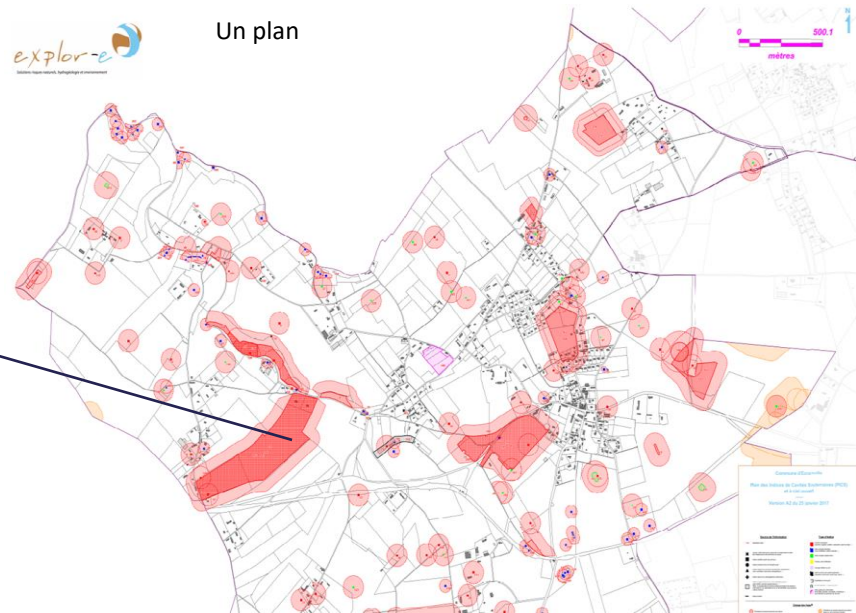
Indice n° : 76213-001
Indice recensé en archive(s) - non visible sur le terrain

Localisation		Coordonnées	
Département :	76 - Seine-Maritime	Système :	
Commune :	Daubeuf-Serville	Orig. report carto :	Cadastre Napoléon non corrigé
* Repères locaux		X :	
Hameau/Lieu-dit :	LE CHÂTEAU	Y :	
Autre (route, chemin...) :		Précision :	
		Type de Report :	Parcelle
Contexte			
Geomorphologique :	Platou	Altitude de la nappe :	55 m
		Source :	Atlas hydrogéol 2012
Source(s) de l'information			
Reprise indice sans modification du RICS initial :Allse / / janvier 2013			
Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))			
Archives départementales [] Ref: 8521 / Section: A / Parcelle: 26 [] Date: 1899 / Commentaires: Liste de déclaration []			
Archives communales anciennes [] []			
Consultation Publique - enquête orale			
Photo aérienne			
Terrain			
<input type="checkbox"/> Effondrement	Géométrie :	<input type="checkbox"/> Circulaire	Diamètre (m) #
<input type="checkbox"/> Affaissement-dépression	<input type="checkbox"/> Quelconque	<input type="checkbox"/> Longueurs	Longueur min (m) #
<input type="checkbox"/> Zone remblayée			Longueur max (m) #
<input type="checkbox"/> Puits	Observations		
<input type="checkbox"/> Entrée à flanc de coteaux (cavage)			
<input type="checkbox"/> Arbre isolé			
<input type="checkbox"/> Autre :			
<input type="checkbox"/> Aucun			
Origine probable de l'indice			
Type	Matière extraite	Commentaires	
<input type="checkbox"/> Carrière souterraine	<input type="checkbox"/> Pierre de taille	<input type="checkbox"/> Marne	<input type="checkbox"/> Sable
<input type="checkbox"/> Carrière à ciel ouvert	<input type="checkbox"/> Cailloux	<input type="checkbox"/> Argile	
<input checked="" type="checkbox"/> Carrière type Inconnu			
<input type="checkbox"/> Karstique (Naturel)			
<input type="checkbox"/> Indéterminé			
<input type="checkbox"/> Puits à eau			

Explor-e 2014 - Régime adaptation des limites de la parcelle napoléonienne (rattachement d'une partie de la parcelle située de l'autre côté de la route départementale).



Un plan



Une légende

Source de l'information

- 118 Identifiant indice
- Leurre / Indice levé (pas ou plus pris en compte dans le cadre de l'établissement des périmètres de risque)
- Indice identifié à partir des archives
- Indice mentionné lors de l'enquête orale
- Indice observé sur le terrain (effondrement, affaissement, zone remblayée, dépression topographique...)
- Indice observé sur photographie(s) aérienne(s)
- Indice de grande dimension sans localisation précise (aire limitée, parcelle napoléonienne...)
Nota : la superposition de trames indique la présence de plusieurs informations non rattachables et de ce fait identifiées sous plusieurs indices distincts
- Indice linéaire

Type d'indice

- Carrière souterraine (marnière, argilière, sablière, cailloutière, pierre de taille...)
- Indice d'origine karstique (zone d'infiltration, bétroire naturelle...)
- Indice d'origine indéterminée
- Puisard, puits d'infiltration
- Ouvrage militaire ou civil
- Indice non lié à une cavité souterraine (extraction à ciel ouvert, puits à eau, leurre...)
- Exploitation à ciel ouvert
- Cavité troglodyte - cavage à bouche
- Indice gardé pour information (information partielle, incomplète, incohérente...) sans définition de périmètre de sécurité

Zonage des risques



Périmètres de sécurité associés aux indices



Périmètres de sécurité associés aux indices situés sur une commune riveraine

Cas particulier de la rue Jean Boulard (et prolongation) :

- 2 nouveaux indices de type « parcelle » (ICS023 et 024) induisant des périmètres de 60m de rayon (adaptés en fonction du contexte géomorphologique)



Le PICS de Sainte-Adresse en version provisoire, sans prise en compte des périmètres des territoires voisins

Source de l'information	Type d'indice
118 Identifiant indice	■ Carrrière souterraine (marbre, argillière, sablière, caloutière, pierre de taille...)
✕ Leurre / Indice levé (pas ou plus pris en compte dans le cadre de l'établissement des périmètres de risque)	■ Indice d'origine karstique (zone d'infiltration, bourse naturelle...)
■ Indice identifié à partir des archives	■ Indice d'origine indéterminée
● Indice mentionné lors de l'enquête orale	■ Puits, puits d'infiltration
▲ Indice observé sur le terrain (effondrement, affaissement, zone remblayée, dépression topographique...)	■ Ouvrage militaire ou civil
+ Indice observé sur photographie(s) aérienne(s)	■ Indice non lié à une cavité souterraine (extraction à ciel ouvert, puits à eau, leurre...)
▨ Indice de grande dimension sans localisation précise (aire limitée, parcelle napoléonienne...) Nota : la superposition de trames indique la présence de plusieurs informations non rattachables et de ce fait identifiées sous plusieurs indices distincts	⊔ Exploitation à ciel ouvert
— Indice linéaire	Ω Cavité troglodyte - cavage à bouche
	■ Indice gardé pour information (information partielle, incomplète, incohérente...) sans définition de périmètre de sécurité

Zonage des risques

○ Périmètres de sécurité associés aux indices

○ Périmètres de sécurité associés aux indices situés sur une commune riveraine

Cas particulier de la rue Jean Boulard (et prolongation) :

- 2 nouveaux indices de type « parcelle » : source – archives départementales de la Seine Maritime / Registre des déclarations d'ouverture de carrière

Indice 76552-023 / Détail document d'archives anciennes		Ref AD-A
Origine du document	Archives départementales	
	Cote :	8S198
Elements extraits	Date du document :	25/09/1917
	Type ouvrage :	Carrière
	Déclarant :	Crochemore Louis
	Locataire ou fermier :	
	Propriétaire :	
Elements de localisation	Plan de localisation :	Echelle :
	Lieu-dit :	
	Cadastre de référence :	Napoléonien
	Référence parcellaire :	Section : A Parcelle : 138
	Autre information :	
	Observations :	Ligne 5181 du registre d'ouverture des carrières.

N° D'ORDRE	NOM ET PRÉNOMS DU DÉCLARANT.	COMMUNE OU A LIEU L'EXPLOITATION de la carrière.	SECTION cadastrale.	NUMÉROS DU CADASTRE.	DATE DE LA COMMUNICATION	
					à la Préfecture.	au service des Mines.
5175	Couderville François	Criquetot-sur-Ouville	B 159	169	5-1-16	5-1-16
5176	Hampf Ernest	Pissy-Boville	B	281-282	29-1-16	29-2-16
5177	Roger Duquet et C ^{ie}	Rouen H. B. Gambetta	A	288	8-2-16	8-2-16
5178	A Binoy	Rouen 22 rue Cuvier			3-1-17	3-1-17
5179	Dussard Emile	Criquetot-sur-Ouville	B	181	16-1-17	16-1-17
5180	Dumont	Wanville		88	16-1-17	16-1-17
5181	Crochemore Louis	St Adresse	A	138	5- SEP 17	5- SEP 17

Cas particulier de la rue Jean Boulard (et prolongation) :

- 2 nouveaux indices de type « parcelle » : source – archives départementales de la Seine Maritime / Registre des déclarations d'ouverture de carrière

Indice 76552-024 / Détail document d'archives anciennes		Ref AD-A
Origine du document	Archives départementales	
	Cote :	85198
Elements extraits	Date du document :	03/04/1930
	Type ouvrage :	Carrière
	Déclarant :	Del Vitto
	Locataire ou fermier :	
	Propriétaire :	
Elements de localisation	Plan de localisation :	Echelle :
	Lieu-dit :	
	Cadastre de référence :	Napoléonien
	Référence parcelaire :	Section : A Parcelle : 95
	Autre information :	
Observations :	Ligne 6026 du registre d'ouverture des carrières.	

6026	Del Vitto	St Adresse	A	95	3.4.30	3.4.30
------	-----------	------------	---	----	--------	--------

Indice 76552-024 / Détail document d'archives anciennes		Ref AD-B
Origine du document	Archives départementales	
	Cote :	85198
Elements extraits	Date du document :	27/06/1930
	Type ouvrage :	Carrière
	Déclarant :	Charnel Louis
	Locataire ou fermier :	
	Propriétaire :	
Elements de localisation	Plan de localisation :	Echelle :
	Lieu-dit :	
	Cadastre de référence :	Napoléonien
	Référence parcelaire :	Section : A Parcelle : 95
	Autre information :	
Observations :	"Cavée Halze". Ligne 6048 du registre d'ouverture des carrières.	

6048	Charnel Louis	St Adresse, Cavée Halze	A	95	8-6-30	27-6-30
------	---------------	-------------------------	---	----	--------	---------

Les 2 déclarations ne font pas référence au cadastre actuel (cadastre révisé après 1933) mais au cadastre napoléonien





I.2 – Les principales règles de constructibilité à appliquer

II.2.1 – Cas des bâtiments

La règle est l'interdiction de construire. Toutefois à l'intérieur de ces zones pourront être autorisées :

- **L'adaptation et la réfection des constructions existantes y compris leur extension mesurée** (20 m² d'emprise au sol pour l'habitat et 20 % de l'emprise au sol existante pour les activités) et notamment :

- **la mise en conformité** des activités après examen de toutes les autres possibilités,
- **l'amélioration du confort des habitations** sous réserve que ces travaux n'aient pas pour effet d'augmenter le nombre de logements,

- **la reconstruction après sinistre**, à condition que celui-ci ne soit pas lié à un effondrement du sol et n'expose pas le pétitionnaire à un risque majeur avéré (CE, avis du 23/02/2005, *Mme HUTIN* req n°271270).

- **l'aménagement des combles est autorisé**, tant que celui-ci n'est pas destiné à la réalisation d'un logement supplémentaire (chambre d'étudiant, chambre de personnel...).

Nb : une construction légère est définie comme une structure légère non attachée au sol par l'intermédiaire de fondations ou un bâtiment quelconque ouvert sur au moins un côté.

Plus de détails sur : <https://www.seine-maritime.gouv.fr/contenu/telechargement/28152/198620/file/Guide+d>

Les aides du département destinées aux propriétaires privées CD76

Le département subventionne uniquement les études de recherche et d'auscultation d'indices de cavités souterraines situées en domaine privé et susceptibles de menacer des habitations existantes.

- Cette subvention est de 25% du montant TTC des études
- une majoration de 15% peut être accordée au propriétaire demandeur justifiant de revenus modestes.
- Les particuliers peuvent se réunir éventuellement en association afin de mutualiser et diminuer le coût des travaux.

Pour mémoire : les aides de l'État destinées aux propriétaires privées DDTM76 uniquement si menace grave et imminente

L'état plafonne la subvention à 80% TTC du montant des opérations de reconnaissance, études ou travaux réalisés, Sans toute fois dépasser 72000 euros par bien, ni être supérieure à 50% de la valeur vénal du bien.

Les dispositions générales du fonds posent des conditions d'éligibilité à savoir que les mesures financées concernent :

- La gravité d'une menace pour les personnes humaines s'apprécie comme une menace grave et imminente confirmée par une expertise.
- Un contrat d'assurance « multirisques d'habitation »
- Incluant la garantie contre les effets des catastrophes naturelles (sauf en cas d'expropriation)

Merci pour vos questions